

Mandat de Gestion Locative

Entre les soussignés :

Le Mandant (Propriétaire) : ARKHIPOFF Nicolas, demeurant au 16 avenue Edouard Leprince, 91440, Bures-sur-Yvette.

Et le Mandataire (Gestionnaire) : MARZOUK Gabrielle, demeurant 80 Boulevard Mireille Lauze, 13010, Marseille.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet du mandat

Le Mandant confie au Mandataire, qui accepte, la gestion locative du bien immobilier ci-après désigné :

Adresse du bien : 86 Boulevard Pont de Vivaux, bâtiment 7, 13010, Marseille.

Type de bien : appartement.

Description : 37m2; 2 pièces.

2. Durée du mandat

Le présent mandat est conclu pour une durée de 1 **année à compter du 17 mai 2024**. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée identique, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'échéance.

3. Obligations du Mandataire

Le Mandataire s'engage à accomplir les missions suivantes :

- Rechercher et sélectionner les locataires potentiels.
- Faire signer les baux de location.
- Effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie.
- Représenter le Mandant auprès des locataires.
- Gérer les éventuels travaux et réparations nécessaires, après accord du Mandant.
- Fournir un rapport de gestion périodique (trimestriel/semestriel/annuel).

4. Obligations du Mandant

Le Mandant s'engage à :

- Remettre au Mandataire les documents nécessaires à la gestion du bien.
- Informer le Mandataire de toute modification concernant le bien ou ses conditions de location.
- Payer les honoraires et frais de gestion convenus.

5. Assurances

Le Mandant déclare que le bien est assuré pour les risques locatifs et s'engage à maintenir cette assurance en vigueur pendant toute la durée du mandat.

6. Résiliation

Le présent mandat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

7. Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du lieu de situation de l'immeuble.

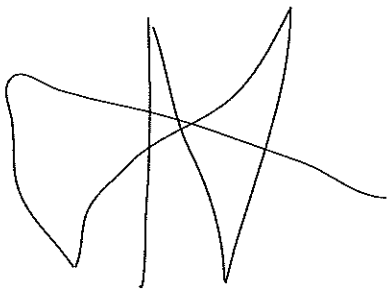
Fait à Marseille, le 17 mai 2024.

En deux exemplaires originaux.

Le Mandant : ARKHIPOFF Nicolas

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Lu et approuvé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line extending to the right.

Le Mandataire : MARZOUK Gabrielle

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Lu et approuvé